FONDATION PARTAGE &VIE

Reconnue d'utilité publique

Résidence Le Pré Saint-Germain (Navarrenx)

Maison de retraite médicalisée

LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE À VOUS !

Toutes les équipes de la résidence *Le Pré Saint-Germain* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction

VOTRE CADRE DE VIE

Situé à Navarrenx, au cœur du département des Pyrénées-Atlantiques, *Le Pré Saint-Germain* bénéficie d'un cadre verdoyant dans un environnement calme.

L'établissement propose 64 places en hébergement permanent.

L'établissement comprend également un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) labellisé dont l'objet est de proposer, en journée, aux résidents présentant des troubles du comportement, des activités sociales et thérapeutiques visant à maintenir leur autonomie.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien à l'aide-soignant, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.

CHEZ VOUS, POUR VOUS

D'une superficie de 20 à 30 m^2, toutes les chambres sont équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre chambre, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous pouvez installer une télévision et un téléphone si vous le désirez. Vous devrez apporter votre téléviseur et la ligne téléphonique pourra être souscrite auprès de n'importe quel opérateur.

Aménagée avec un lit spécialement adapté aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À SAVOIR

Le ménage est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.

Le nettoyage du linge de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table…) est effectué toutes les semaines. Vos affaires personnelles seront également entretenues (et marquées à votre nom) par nos soins, sans supplément facturé. Nous vous recommandons de prendre en charge le nettoyage de votre linge délicat, avec l'aide de vos proches si nécessaire. Parlez-en à votre famille.

Les travaux quotidiens de l'établissement et du jardin sont pris en charge par l'agent d'entretien.

Chaque jour, le courrier est distribué par le personnel. Vous pouvez déposer à l'accueil, ou faire déposer par un membre de l'équipe, les lettres affranchies que vous voulez envoyer.

Des coiffeuses peuvent intervenir sur rendez-vous, n'hésitez pas à vous signaler auprès du secrétariat si vous souhaitez prendre rendez-vous (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.

Des prestataires extérieurs de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins, qui seront alors à votre charge.

Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le coffre de la résidence. Vous pouvez également déposer quelques espèces, dans la limite de 100 euros.

VOTRE BIEN-ÊTRE

Les salariés du *Pré Saint-Germain* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque membre du personnel fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

• **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, des agents des services logistiques, un responsable cadre de vie et un agent d'entretien ;
• **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, un cadre de santé, un psychologue, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des accompagnants éducatifs et sociaux, un animateur.
• **Le service administratif** comprend, outre la direction, un secrétaire.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les repas sont élaborés sur place, et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez (prestation annexe facturée), une salle est réservée à cet effet. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires des repas :
• le petit déjeuner en chambre à partir de 8 heures ;
• le déjeuner à 12 heures ;
• le goûter de 15h45 à 16 heures ;
• le dîner à 18 heures ou à 18h45 (deux services), service en chambre à partir de 17h45.

Vos activités

Notre programme d'animations est varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, travaux manuels, jeux de société, pique-niques, gymnastique adaptée, ateliers artistiques (peinture…), jardinage, pétanque…

Des rencontres sont régulièrement organisées avec les enfants du centre de loisirs, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur et des bénévoles.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

Le programme des activités est affiché dans l'ascenseur principal et à l'entrée de l'établissement. À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, le salon à l'entrée est à votre disposition, de même que les salons des premier et deuxième étages.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier de notre abonnement à l'application Famileo, permettant de recevoir régulièrement des nouvelles de vos proches sous forme de gazette personnalisée.

LA QUALITÉ DES SOINS

Le Pré Saint-Germain est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec le conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant, à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure…) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses, qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est, dans tous les cas, informé des prescriptions réalisées.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- la copie de votre livret de famille ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (deux derniers avis d'imposition et justificatifs de placements) ;
- une liste détaillée de vos affaires personnelles.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées sur le tableau en face de l'accueil).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrons souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée sur le tableau en face de l'accueil de l'établissement). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

• La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
• Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.

****

Résidence Le Pré Saint-Germain
Maison de retraite médicalisée
(EHPAD)
13, rue du Faubourg – 64190 Navarrenx
Téléphone : 05 59 66 00 07 - Fax : 05 59 66 11 75
Courriel : lepresaintgermain@fondationpartageetvie.org

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et plus de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.

fondationpartageetvie.org